



## Le Québec à l'Exposition internationale de Paris en 1878

Louis-Philippe Audet, M.S.R.C.

Numéro 32, 1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079678ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079678ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Audet, L.-P. (1967). Le Québec à l'Exposition internationale de Paris en 1878. *Les Cahiers des Dix*, (32), 125–155. <https://doi.org/10.7202/1079678ar>

# Le Québec à l'Exposition internationale de Paris en 1878

Par LOUIS-PHILIPPE AUDET, M.S.R.C.

La ville de Montréal, le Québec et le Canada lui-même ont connu durant l'année 1967 une vogue extraordinaire grâce à la tenue, dans la métropole canadienne, de l'Exposition universelle et internationale de 1967. Cet événement dont les manifestations inoubliables se sont échelonnées de la fin d'avril à la fin d'octobre n'était pas le premier du genre. Comme le signalait si bien Son Excellence M. Pierre Dupuy, ambassadeur et commissaire général dans son message de présentation du *Guide officiel*, « c'est une histoire qui a commencé en Grèce environ sept cents ans avant notre ère. A intervalles réguliers les cités grecques, si jalouses, si ambitieuses, si agressives, déclaraient une trêve d'un an pour aller à Olympie rendre hommage aux dieux, en leur présentant des offrandes qui, exposées aux yeux de tous — vases, armes, parures, statues — permettaient de se rendre compte du degré de civilisation de chacune d'elles. Les amphictyonies furent les premières expositions universelles et internationales. On y jouait les grandes tragédies de Sophocle, d'Eschyle, d'Eupide. On y entendait les plus beaux poèmes. On allait admirer les athlètes du stade. Ainsi sont nées les premières Olympiades. »

Depuis cette époque lointaine, le monde s'est prodigieusement développé et, à chaque siècle surtout à notre époque moderne, on a senti le besoin de répéter ces manifestations grandioses qui permettaient de faire le point concernant les progrès accomplis et de mieux se rendre compte des transformations que la science et la technique ont apportées aux peuples en évolution.

L'année 1878 fut l'une de ces années d'exposition universelle: les assises en furent tenues à Paris. On sera sans doute surpris d'apprendre que la province de Québec y participa, qu'elle y délè-

gua un commissaire général, Urgel-Eugène Archambault et que cette participation eut pour but d'y faire connaître le système scolaire de cette province et les résultats de l'enseignement qu'on y dispensait.

Avant de décrire les diverses modalités de cette participation, nous indiquerons l'importance grandissante que l'on accorda, à cette époque, aux expositions scolaires et la part prise par le département de l'Instruction publique à l'Exposition provinciale de Québec en 1877.

Pour bien situer les événements dont il sera question dans cette étude, il ne sera pas inutile de rappeler la situation générale du Québec autour des années 1875 à 1880. Dans le domaine politique, les conservateurs étaient toujours au pouvoir sous la direction de Charles-Eugène Boucher de Boucherville, premier ministre, et ils le resteront jusqu'au 8 mars 1878 alors que les libéraux, sous la conduite de Henri-Gustave Joly, assumeront les responsabilités du gouvernement du Québec. Dans le domaine de l'éducation, une loi sanctionnée le 24 décembre 1875 abolissait le Ministère de l'Instruction publique, mis en place par P.-J.-O. Chauveau en 1867, et rétablissait le département de l'Instruction publique et la charge de *surintendant*. Le nouveau titulaire de cette fonction fut Gédéon Ouimet, qui avait lui-même dirigé la province à titre de Premier ministre et de ministre de l'Instruction publique du 27 février 1873 au 22 septembre 1874. A Montréal, enfin, la Commission scolaire catholique connaissait une expansion grandissante: un éducateur de carrière, Urgel-Eugène Archambault s'était vu confier des responsabilités de plus en plus considérables. D'abord directeur d'une modeste école laïque de la Commission, rue Cotté (sic), il fut ensuite chargé d'organiser l'Académie Commerciale Catholique qui se transforma bientôt, lors de son déménagement rue Sainte-Catherine, en *Académie du Plateau*; et pendant que cette académie prenait de plus en plus d'importance dans la vie montréalaise, il fondait, grâce à un concours extraordinaire de circonstances, l'École des Sciences appliquées qui deviendra bientôt l'École Polytechnique en 1873. Bien plus, c'est vers cette époque que le réseau des écoles publiques augmentant considérablement à Montréal, les commissaires décidèrent de déléguer une partie de leurs pouvoirs

et d'en confier la responsabilité pédagogique et administrative à un *surintendant local*, à cet éducateur éminent qu'était U.-E. Archambault.<sup>1</sup>

## I. UTILITÉ DES EXPOSITIONS SCOLAIRES

Sans vouloir remonter très loin dans l'Histoire de l'éducation au Québec, on peut déceler, dès l'année 1877, un brassage d'idées concernant l'utilité, voire la nécessité d'organiser des *expositions scolaires*. C'est ainsi qu'à la réunion des 24 et 25 janvier 1877 de « l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier » le conférencier — l'un des instituteurs — M. D. Boudrias, présenta une conférence sur *l'Exposition universelle de Philadelphie considérée du point de vue de l'Instruction publique*. En effet, nos voisins américains, voulant célébrer dignement leur indépendance, avaient organisé à Philadelphie une exposition universelle à laquelle on avait convié tous les peuples civilisés. M. Boudrias, qui avait participé, à titre personnel, à cette exposition, fit ressortir l'intérêt et l'utilité de l'exposition scolaire qu'on pouvait y admirer.

A la suite de cet exposé, Urgel-Eugène Archambault, surintendant des écoles de la Commission scolaire catholique de Montréal, fit un long exposé sur *l'utilité des expositions scolaires* en cette province:

« Les expositions scolaires, déclara-t-il, sont l'unique moyen de constater le degré d'instruction dans cette province. Nous paraissions plus arriérés que nous ne le sommes réellement, parce que nous manquons d'organisation. Nous savons trop dire ce que nous ne sommes pas, et nous n'avons aucun moyen de constater ce que nous valons. Une exposition scolaire préparée d'une manière intelligente serait... le seul *criterium* qui pût nous mettre en mesure de juger de l'état de l'instruction publique en cette province.

« Cette exposition embrasserait naturellement tout ce qui, directement ou indirectement, se rapporte à l'enseignement: méthodes de lecture, d'histoire, de géographie — cahiers d'écriture — devoirs d'orthographe, d'arithmétique, de tenue des livres —

---

1. Nous avons consacré à Urgel-Eugène Archambault cinq articles qui ont été publiés dans *Les Cahiers des Dix* et qui relatent l'extraordinaire carrière trop peu connue de cet éducateur éminent. Voir *Les Cahiers des Dix*, Nos 26, 27, 28, 29, 30.

dessin — travaux à l'aiguille — ameublement, plans de bâtisse d'école — en un mot tout ce qui doit se rencontrer dans une école bien tenue et bien organisée y trouverait sa place.

« Tous ces documents et tous ces matériaux pourraient être recueillis par les inspecteurs d'écoles. »<sup>2</sup>

M. Archambault oeuvrait alors dans le domaine de l'instruction publique et il se demande si une telle exposition scolaire doit nécessairement laisser de côté les collèges classiques, les couvents indépendants et même les universités qui faisaient alors partie du secteur privé du système d'éducation du Québec. Mais il se hâte de souligner qu'il est absolument indispensable d'obtenir la collaboration de tous pour donner une idée exacte de l'instruction publique dans la province. Le surintendant n'exclut pas un but apologétique à cette entreprise puisqu'il déclare: « Il serait facile de leur faire comprendre (aux collèges et aux institutions d'enseignement supérieur) qu'une semblable exposition est pour le plus grand avantage de l'instruction publique en général *et de la religion en particulier*, en démontrant d'une manière péremptoire que l'instruction donnée par les catholiques vaut au moins celle donnée par les protestants! » Le surintendant local expose alors l'ensemble de son projet:

« Il y aurait d'abord une exposition provinciale, et tous les produits qui mériteraient au moins une *mention honorable* dans l'opinion des juges de l'exposition seraient placés en *exposition permanente* dans chacune de nos écoles normales. . .

« L'émulation que créerait dans les différentes municipalités une telle organisation aurait pour résultat indubitable l'amélioration des écoles qui existent déjà et la fondation de nouvelles sur un pied réellement supérieur.

« Enfin, ces expositions permanentes dans les écoles normales seraient le plus puissant motif de ralliement pour les instituteurs qui, à l'époque des conférences, viendraient comparer le résultat de leurs méthodes d'enseignement avec celles de leurs confrères. Elles offriraient également la plus grande facilité à ceux des étrangers qui visitent notre pays et qui veulent avoir une idée claire et précise de l'état de l'instruction publique, ainsi que de l'efficacité du système en opération dans cette province. »<sup>3</sup>

2. *Journal de l'Instruction publique*, 1877, p. 58.

3. *Journal de l'Instruction publique*, 1877, p. 59.

A la suite de cette intervention de M. Archambault, les instituteurs présents adoptèrent des résolutions pressant le gouvernement de nommer au plus tôt les membres de la commission chargée d'organiser des *expositions scolaires*. Il convient de rappeler ici que le Parlement avait adopté, à sa session de 1876 (loi sanctionnée le 28 décembre 1876), des dispositions concernant les expositions scolaires. En effet, à l'article 52 de la loi 40 Vict., ch. 22, il était stipulé:

52. Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du conseil de l'instruction publique ou sur le rapport du surintendant de faire, adopter et promulguer des règles et règlements pour la tenue, l'établissement, la direction et le maintien d'expositions scolaires; de nommer un ou plusieurs commissaires à cette fin, qui seront tenus de suivre les instructions qui leur seront données par le lieutenant-gouverneur en conseil; et ces règles et règlements seront publiés dans la Gazette officielle de Québec et seront aussi publiés par le surintendant dans le Journal de l'Instruction publique et dans le Journal of Education.

Comme on le voit, le climat était donc tout à fait préparé à cette initiative nouvelle: l'abbé Hospice-Anthelme Verreau, pour n'en mentionner qu'un seul parmi les éducateurs présents à cette réunion de l'Ecole normale Jacques-Cartier, appuya éloquemment la suggestion de M. Archambault en reconnaissant qu'une exposition scolaire permanente serait de nature à promouvoir l'éducation dans la province, qu'elle offrirait à l'instituteur le précieux avantage de faire apprécier ses services et de se tenir au courant des progrès de l'instruction; qu'enfin, elle attirerait l'attention du public et serait le moyen le plus efficace de préparer l'opinion publique à l'adoption de toute mesure qui tendrait à élever le niveau intellectuel du pays.

## II. LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE À L'EXPOSITION PROVINCIALE

Pour donner suite aux bons propos contenus dans la loi de 1876 et aux vœux formulés par les instituteurs, le département de l'Instruction publique décida de participer à l'Exposition provinciale de Québec en septembre 1877. Il y exposa des échantillons

de manuels scolaires, d'appareils, de fournitures en usage dans les écoles. Plusieurs institutions d'enseignement que l'on désignait alors du qualificatif de « supérieur, » telles les Ecoles normales, l'Académie des Frères des Ecoles chrétiennes de Québec, le collège de Sherbrooke, celui de Montmagny, l'Académie du Plateau, le couvent des Soeurs de Jésus-Marie de Sillery, ainsi que plusieurs autres s'unirent au département de l'Instruction publique. Les rapports officiels de cet événement soulignent que le manque d'espace a empêché de faire une classification méthodique des exhibits; tout de même, note-t-on encore, cette exposition a pu donner aux visiteurs une assez bonne idée de notre système d'enseignement.

C'était la première exposition du genre qui avait lieu dans le Québec: elle suscita une très vive curiosité chez le public et un intérêt particulier chez tous ceux qui s'intéressaient à l'éducation. « Bon nombre d'hommes instruits, déclare le *Journal de l'Instruction publique* (p. 143), en examinant les objets exposés, ont été surpris des réformes et des améliorations qui ont été opérées depuis quelques années dans notre système d'enseignement. »

Ces premiers succès suscitèrent beaucoup d'enthousiasme et contribuèrent à créer une émulation de bon aloi entre les institutions d'enseignement: on comprit alors que ces manifestations permettraient de vulgariser les méthodes nouvelles, de faire connaître les initiatives audacieuses dans le domaine de l'éducation, au plus grand profit du personnel enseignant et de la population en général.

Il importe de retenir ici le rapport fait de cette exposition scolaire par les juges nommés à cet effet:

« Les juges de l'Exposition provinciale tenue à Québec en septembre 1877, après avoir visité, sur invitation spéciale, l'exposition scolaire faite par l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique, et considérant qu'aucun prix ne peut être accordé, d'après les règlements à cette exposition, croient de leur devoir de faire le rapport suivant:

« 1.—Les juges constatent avec plaisir cette exposition scolaire, la première du genre faite dans notre province et ils en félicitent l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique.

« 2.—Les juges remarquent avec plaisir, d'après cette exposition, que le Département de l'Instruction Publique prend les moyens efficaces de donner à l'éducation populaire une tournu-

re pratique et fait une mention honorable spéciale des articles suivants: globes, cartes géographiques, tableaux de leçons de choses et d'histoire naturelle, boîtes de chimie élémentaire, tableau stéréométrique de Baillargé, appareils télégraphiques, modèles anatomiques, etc.

« Les juges aiment à signaler aussi les pupitres avec sièges à dossier dont l'usage est prescrit par l'hygiène. Dans la collection des livres d'école, les juges regrettent d'en trouver un certain nombre qui pèchent sous le rapport de l'impression, du papier et de la reliure; mais ils remarquent avec plaisir plusieurs autres qui sont remarquables à tous les titres, comme par exemple le manuel qui a obtenu le premier prix dans la sixième classe, et M. le Surintendant mérite des éloges pour les efforts qu'il a faits dans le but de fournir aux écoles des livres d'une exécution matérielle irréprochable.

« 3.—Les juges n'ont que des éloges à faire de la partie de cette exposition occupée par l'Ecole Commerciale Catholique<sup>4</sup> et l'Ecole Polytechnique de Montréal, et qui permet d'étudier à tous ses degrés la méthode d'enseignement de cette institution.<sup>5</sup>

« 4.—Ils font les mêmes éloges de la partie occupée par les Ecoles normales Jacques-Cartier, Laval et McGill et par les Frères de la doctrine chrétienne. »<sup>6</sup>

Cette participation du département de l'Instruction publique à l'Exposition provinciale de Québec constitua comme un premier essai tout à fait concluant: la province pouvait dès lors songer à participer à une exposition scolaire d'une envergure beaucoup plus considérable, l'Exposition universelle de Paris en 1878.

### III. L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS EN 1878

C'est à la fin de l'année 1877 que la province de Québec décida de participer à l'Exposition universelle de Paris en organisant une vaste exposition scolaire qui illustrerait les particularités du sys-

4. L'Ecole Commerciale Catholique: appellation curieuse des juges québécois. . . Il s'agit ici, tout simplement, de l'Académie Commerciale catholique dont Urgel-Eugène Archambault fut le principal et qui deviendra l'Académie du Plateau, d'abord installée à l'endroit où se trouve aujourd'hui notre Place des Arts, à Montréal.

5. L'Ecole Polytechnique fut fondée par Urgel-Eugène Archambault en 1873 avec l'aide du Gouvernement du Québec et l'assentiment de la Commission scolaire catholique de Montréal de qui elle releva tout d'abord.

6. *Journal de l'Instruction publique*, 1877, pp. 143-144. Il s'agit ici des Frères des Ecoles chrétiennes et non de la doctrine chrétienne.



tème d'éducation de cette province. A cette fin, le Conseil des ministres adopta, le 7 décembre 1877, des *Règlements* concernant une exposition scolaire à l'exposition universelle de Paris, le tout en accord avec la loi 40 Vict., ch. 22, sec. 52 que nous avons citée plus haut. Voici donc ces règlements:

a) *Les Règlements*

1. La commission se réunira, à la demande du surintendant, lorsqu'il le jugera nécessaire et à l'endroit qu'il indiquera.
2. La commission, si elle le juge à propos, fera des règlements pour régulariser ses délibérations et ses travaux.
3. Elle choisira les objets qui seront exposés, livres, dessins, cartes géographiques, etc.
4. Elle s'efforcera de recueillir, tant dans les écoles primaires que dans les maisons d'éducation supérieure, tout ce qui est de nature à faire connaître notre système.
5. Elle distribuera dans les écoles un *cahier unique* ou des feuilles volantes, dans le but de recueillir les devoirs des écoliers, et, après avoir examiné ces devoirs, elle les exposera, si elle le juge à propos.
6. Elle aura pouvoir de donner tous ordres nécessaires pour atteindre les buts de ses travaux et rendre cette exposition scolaire aussi complète et aussi intéressante que possible; elle pourra entrer en communication avec les départements publics et en obtenir tout ce qu'elle croira de nature à lui être utile.
7. Elle fera, à sa discrétion, des annonces dans les journaux; elle publiera un catalogue ou fera imprimer une notice historique des principales maisons d'éducation; elle fera en général tous les frais d'impression jugés nécessaires.
8. Elle fera de temps en temps rapport de ses travaux à l'exécutif.

Gédéon Ouimet,  
surintendant. <sup>7</sup>

b) *Directives aux inspecteurs d'écoles, aux commissaires et aux syndics d'écoles*

Faisant suite à l'adoption de ces Règlements, le gouvernement du Québec constitua la Commission spéciale qui serait responsable de l'organisation de l'exposition scolaire de Paris: elle était formée

---

<sup>7</sup> *Journal de l'Instruction publique*, 1878, p. 1.

des personnes suivantes: M. Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, le Rév. Fothergill, l'abbé Antoine-R. Nantel, supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse et Urgel-Eugène Archambault, surintendant local à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. D'autre part, un mois plus tôt, le 15 novembre 1877, le lieutenant-gouverneur en conseil avait désigné M. Archambault comme « commissaire de l'exposition scolaire du Québec à l'exposition universelle devant être tenue à Paris en 1878. » Quelques semaines plus tard, soit le 15 avril 1878, la Commission scolaire adoptait la résolution suivante: « Considérant que l'honorable Surintendant de l'Instruction publique a manifesté le désir qu'un congé soit accordé à Mr Archambault, afin de lui permettre d'aller remplir, à Paris, les devoirs de sa charge, il est résolu que ce congé est accordé à Mr Archambault. »<sup>8</sup>

Le surintendant de l'Instruction publique se hâte aussitôt d'intéresser à l'entreprise les inspecteurs d'écoles, les commissaires et syndics, les séminaires, collèges et couvents subventionnés ou non-subventionnés. Aux inspecteurs, il adresse une longue circulaire préparée par l'abbé Antoine-R. Nantel à l'intention des collèges, séminaires, couvents et il invite les inspecteurs à prêter leur concours actif à la préparation de l'exposition. « Nous désirons faire connaître notre système scolaire dans son ensemble, souligne M. Ouimet, depuis l'université jusqu'à la salle d'asile et le moment où vous commencez la visite régulière des écoles de votre ressort est bien choisi pour faire sans retard votre part dans cette entreprise. Ce que nous voulons, ce sont les devoirs journaliers des élèves, composition littéraire, dessin, tenue des livres, arithmétique, histoire, géographie, etc, recueillis dans un *cahier unique* du genre de celui que je vous adresse en même temps que la présente (sic). Je compte sur vous pour engager les commissaires et les syndics d'écoles à pourvoir les écoles de ces cahiers et les instituteurs à recueillir soigneusement ces devoirs. Les élèves devront être appelés assez souvent à composer pour que les cahiers soient remplis avant le 15 février prochain. »<sup>9</sup>

---

8. Cette résolution est signée par M. V. Rousselot, ptre, C. Desnoyers, secrétaire, et D. Decelles, assistant secrétaire-trésorier, le 15 avril 1878.

9. Lettre circulaire du surintendant Ouimet, le 10 décembre 1877.

A cette même date du 10 décembre 1877, M. Ouimet écrivait aux commissaires et aux syndics d'écoles catholiques pour leur rappeler que la Commission de l'exposition scolaire de Paris sollicitait le concours, non seulement des grandes institutions d'enseignement supérieur, mais aussi de toutes les écoles primaires qui étaient invitées à recueillir les travaux de leurs élèves.

c) *Directives aux séminaires, collèges et couvents*

La décision du Département de l'Instruction publique — et il va sans dire du gouvernement lui-même du Québec — d'organiser une exposition scolaire afin de participer à l'Exposition universelle de Paris en 1878 était une décision qui touchait le réseau des écoles publiques relevant de ce département, c'est-à-dire surtout les écoles élémentaires et les écoles modèles. Mais l'éducation « supérieure », comme on disait alors, celle dispensé par les collèges, les couvents et les séminaires, institutions subventionnées ou non, et qui ne faisaient pas partie des « écoles publiques », de *l'instruction publique*, ces institutions qui représentaient tout de même le niveau secondaire et le niveau supérieur seraient-elles laissées de côté et ignorées totalement? La Commission de l'exposition scolaire décida donc que toutes les institutions d'enseignement seraient invitées à participer à l'entreprise: c'est pourquoi M. Antoine-R. Nantel prépara, à l'intention de ces maisons d'éducation, une longue et très explicite circulaire les invitant à se joindre à tous les éducateurs du Québec.

Datée du 10 décembre 1877, cette circulaire rappelle tout d'abord aux supérieurs des séminaires, collèges et couvents que le Comité catholique, à sa réunion du 25 mai 1877, s'était prononcé de façon catégorique sur l'utilité de ces expositions scolaires. Sur proposition de Mgr E.-A. Taschereau, archevêque de Québec, il avait même été résolu:

« Qu'une lettre circulaire soit envoyée par le Surintendant aux Recteur, Supérieur et Directeur de chacune des grandes maisons d'éducation supérieure, subventionnées ou non subventionnées en cette province, leur représentant qu'en vue des expositions provinciales ou autres qui pourront avoir lieu et auxquelles le département de l'instruction publique peut être appelé à prendre part, il est à désirer que l'on conserve dans chacune

de ces institutions des cahiers d'écriture, de composition, d'arithmétique, de tenue des livres et des autres travaux des élèves, dans le but de les exhiber dans ces expositions; et que copie de cette résolution soit transmise à ces institutions avec la lettre du Surintendant.»

Le surintendant de l'Instruction publique, en transmettant copie de cette résolution à chacune des maisons intéressées, terminait sa lettre par des réflexions fort opportunes: « La nature de mes fonctions, écrivait-il, me permet d'embrasser dans son ensemble notre système d'instruction publique: eh! bien, j'ose affirmer que, si grâce à une bonne volonté active, nous parvenions à réunir *toutes* nos forces, nous pourrions, même dans une exposition internationale, soutenir toute concurrence. Je n'ai pas besoin d'insister sur le bien qui résulterait pour le pays d'une comparaison si honorable: il me suffit d'en appeler à votre patriotisme.»

La Commission spéciale de l'Exposition scolaire tint donc une séance régulière le 6 décembre 1877: elle chargea l'abbé Antoine-R. Nantel de préparer une circulaire à l'intention des séminaires, collèges et couvents afin de les convaincre de participer à l'exposition de Paris. M. Nantel pose d'abord le problème, non sans indiquer les difficultés de l'entreprise:

« Dans les nombreuses études qui ont été publiées au sujet des diverses expositions scolaires de l'Exposition de Philadelphie, vous savez quels éloges on a décernés au Canada, mais vous n'ignorez pas non plus les restrictions faites pour la province de Québec en particulier, dont l'exposition scolaire était, à la vérité, fort insuffisante. Ces restrictions ont été, en plus d'un cas, malveillantes, ce qui s'explique facilement. En effet, notre système d'instruction publique est fondé sur la religion comme sur une assise essentielle; c'est déjà, pour une partie du monde moderne, un grand défaut. Mais, de plus, nos écoles sont confessionnelles et comme le catholicisme domine dans notre province, la plupart de nos écoles sont vues d'un oeil indifférent par une autre partie du monde moderne. La question pour nous est donc de savoir si nous pouvons confondre cette malveillance et gagner les indifférents à notre cause.

« Le pouvons-nous, en vérité?

« Pouvons-nous prouver que la religion ne fait pas tort à l'instruction en ce pays? Je dis *prouver*, car il est bien inutile d'*affirmer*. Les hommes de notre temps ne croient qu'aux faits.

Si nous n'exposons pas, si nous ne montrons pas aux yeux des contemporains tout notre système scolaire, on répétera que notre abstention est un aveu d'infériorité et cet argument restera sans réplique. Au grand rendez-vous donné à l'univers entier, il faut aller, non pas dire, mais *faire voir* ce que nous sommes.

« C'est ainsi que le Surintendant, le Conseil et le gouvernement se sont posés la question et le fait d'avoir formé une commission prouve assez qu'ils y ont répondu dans l'affirmative. »<sup>10</sup>

Mais comment atteindre ces objectifs ? La Commission responsable de la participation du Québec à l'Exposition universelle de Paris pensa alors que le moyen le plus simple et le plus efficace serait d'exposer le fonctionnement même du système scolaire québécois. Et cette démonstration se ferait, pensèrent les commissaires, non pas en exposant des oeuvres et des produits exceptionnels, mais tout simplement en montrant un ensemble de travaux qui illustreraient de quelle manière fonctionne le système scolaire dans la grisaille journalière. A cette fin, la Commission établit dans toutes les institutions d'éducation de la province un concours général commençant aussitôt que possible (après la date de cette circulaire du 10 décembre 1877) et se terminant le 15 février 1878.

Voici comment l'abbé Antoine-R. Nantel précise ses directives:

« Les travaux suivants seraient recueillis séparément:

« Cahiers d'écriture, de tenue des livres, etc, dessins linéaires et autres; cartes géographiques, astronomiques, etc.; tableaux historiques; thèses de philosophie, etc.

« Les couvents voudront bien envoyer aussi les travaux à l'aiguille, reprises, raccommodages, couture unie, broderies, travaux au crochet, tricots, etc, etc.

« La plupart des maisons d'éducation supérieure ont la louable habitude de faire entrer les meilleurs travaux des élèves dans un *Cahier d'honneur*; l'envoi de ce cahier est vivement sollicité de la part de la Commission.

« Les compositions qui se font dans le cours de l'année ainsi que les papiers d'examen de fin d'année seront reçus aussi avec la plus grande reconnaissance.

« En un mot, tout ce qui est de nature à faire connaître l'enseignement donné dans les maisons d'éducation, trouverait na-

<sup>10</sup>. JIP., 1877, p. 162.

turellement sa place dans une exposition comme celle que nous sommes à organiser.

« Vous recevrez en même temps que la présente lettre-circulaire un *Cahier de devoirs journaliers*, dont la Commission recommande l'usage pour les travaux du concours. Les instructions contenues dans ce cahier me paraissent suffisamment claires pour diriger le professeur dans la manière de faire son *Journal de classe* et pour indiquer à l'élève comment inscrire, jour par jour, et heure par heure, le travail habituel.

« Il faut bien se garder de faire perdre du temps à l'élève pour la calligraphie. L'écriture propre ordinaire est tout ce que la Commission demande.

« Quant à la manière de corriger, indiquée dans les instructions, elle peut être remplacée par toute autre, pourvu toutefois que la bonne apparence du cahier ne soit pas gâtée par les corrections. . .

« La Commission espère que les professeurs tiendront à donner pour sujets de devoirs de classe des sujets religieux et nationaux. Cette exposition a pour but de nous faire connaître, et il ne faut rien négliger de ce qui peut y contribuer.

« Nous désirons aussi ajouter aux travaux des élèves les travaux des professeurs, imprimés ou en manuscrits, sur n'importe quel sujet scientifique, littéraire, pédagogique, etc. etc. Ces travaux occuperont une place d'honneur à l'exposition.»

Enfin pour rendre l'exposition aussi attrayante que possible et donner une idée exacte et précise du système scolaire du Québec, la Commission de l'Exposition décida de publier des notices descriptives de chacune des maisons d'éducation, notices comportant l'histoire de la maison, un exposé du régime administratif, l'énumération du personnel enseignant et un résumé du cours d'études. On sollicitait même une vignette de l'édifice lorsque la chose était possible. Tel était donc le programme que s'étaient fixé les commissaires chargés de préparer l'exposition scolaire du Québec à l'Exposition universelle de Paris.

#### d) *Préparation à l'Exposition*

Les documents d'archives font défaut qui décriraient par le détail les différentes étapes de la préparation de cette exposition scolaire. Tout ce que nous avons pu retrouver se trouve dans quel-

ques notes consacrées à Urgel-Eugène Archambault: on y souligne que « quelques mois à peine avant l'ouverture de l'exposition, *rien n'était décidé, rien n'était prêt (sic).* » Et c'est alors que MM. Gédéon Ouimet et Urgel-Eugène Archambault se mirent résolument à l'oeuvre et qu'après des jours et des nuits de travail, à Québec, ils parvinrent à réunir un ensemble d'exhibits capables de retenir l'attention des Européens; M. Ouimet avouera même que l'un et l'autre eurent des moments de défaillance, mais que l'énergie de l'un, de M. Archambault le plus souvent, soutint le courage de l'autre. C'était leur ambition de montrer à cette France « qui nous connaît si peu et que nous aimons tant, » que l'instruction est largement répandue dans la province de Québec et que la foi y est vive: le faire connaître était leur espoir.

M. Archambault fut le principal responsable de cette vaste organisation, de la mise en ordre des exhibits, de leur emballage, etc. On peut imaginer un peu ce lourd travail par ces quelques phrases qu'il adresse à sa femme, de l'Hôtel Russell, à Québec, le 6 avril 1878:

« Tu vas être désappointée d'apprendre qu'il m'est impossible de partir samedi soir. Je pensais retourner mardi ou mercredi. Demain, dimanche, je me propose de travailler toute la journée avec M. Ouimet. Il faut que tous nos effets partent le dix ou le onze le plus tard, afin de pouvoir être embarqués sur le « steamer » qui part de New York le dix-sept. Le temps est toujours triste. La tempête de neige a cessé hier midi; aujourd'hui le temps paraît moitié à la neige moitié à la pluie. Pas une demi-heure de soleil depuis que je suis arrivé. . . »

Quelques semaines plus tard, soit le 1er mai 1878, le commissaire général Urgel-Eugène Archambault s'embarquait à New-York à destination de Paris; le 12 mai, il sera au Havre et le 14 à Paris, résidant au numéro 27 rue Jacob.<sup>11</sup> C'est lui sans doute qui aura la responsabilité de voir à la mise en place des exhibits de la province de Québec. Bien plus, il sera nommé membre du jury international, ce qui exigera de longues journées de travail, comme il l'écrira à son épouse le 9 juillet 1878. Cette distinction lui fournira, d'autre part, l'occasion de faire des rencontres intéressantes (d'un certain

---

11. Archambault, Dr Jules, Notes biographiques sur Urgel-Eugène Archambault, vol. I, p. 131-162. Notes dactylographiées.

monsieur Braun, auteur d'un traité de Pédagogie) et de participer à des réceptions officielles, notamment celle du ministre de l'Agriculture et du Commerce sous la direction duquel se tenait l'Exposition.

e) *Les Instituteurs québécois invités à l'Expo*

Plus d'un lecteur de cette étude sera sans doute surpris d'apprendre que les instituteurs du Québec furent invités à participer à cette Exposition internationale en se rendant à Paris. En effet, nous lisons, dans le *Journal de l'Instruction publique* de février-mars 1878 l'annonce suivante sous le titre de « Visite des instituteurs à l'exposition de Paris ».

« De Québec ou Montréal à Paris, aller et retour \$135. Voilà la proposition que fait aux instituteurs du Canada une des meilleures compagnies de steamers (sic) transatlantiques.

« Départ de New York le dernier samedi de juin ou le premier samedi de juillet, dans un steamer du *Hambourg American Packett Ss. Co*, cabine de première classe.

« Traversée de New York à Cherbourg, environ 10 jours.

« De Cherbourg à Paris en train spécial, wagons de 2 e classe (équivalente à notre première classe).

« A Paris, trois semaines d'hôtel pour \$30.80.

« Retour par Londres, Plymouth et New York.

« Ceux qui voudront rester plus de trois semaines paieront un supplément de \$30.00.

« Les billets doivent être achetés avant le 1er avril.

« S'adresser au Surintendant. »

L'auteur de cette note ajoute quelques réflexions qui ne manquent pas de saveur et qui pressent les instituteurs de s'inscrire pour ce voyage:

« Les instituteurs de cette province ne sont pas riches, nous le savons; mais ne s'en trouve-t-il pas un certain nombre qui peuvent faire les frais d'un pareil voyage?

« A ceux-là nous disons: Saisissez l'occasion aux cheveux, car elle ne se présentera plus durant votre vie.

« Messieurs les inspecteurs en particulier, ne désirent-ils pas aller passer leurs vacances à Paris?

« On nous a parlé d'une municipalité qui donne \$200.00 à l'un de ses instituteurs pour faire ce voyage. C'est un exemple digne d'être imité. »<sup>12</sup>

---

12. *Journal de l'Instruction publique*, 1878, p. 34.



Nous ne saurions dire combien d'instituteurs et combien d'inspecteurs d'écoles répondirent à cet appel du *Journal de l'Instruction publique*.

Parmi les documents officiels concernant cette Exposition internationale, il est intéressant de nous arrêter quelques minutes sur un arrêté du 10 mars 1878, du ministre de l'Agriculture et du Commerce de France autorisant la tenue de conférences et de congrès dans le Palais du Trocadéro, pendant toute la durée de cette manifestation: « En conviant les différentes nations à de grandes expositions internationales, déclarait le Ministre, en rapprochant dans une même enceinte les productions de tout genre créées par les divers pays, on avait à l'origine pour but de constater l'état d'avancement de l'industrie, les progrès réalisés, et par la comparaison des résultats atteints, de stimuler l'émulation, l'esprit d'invention, de donner une direction utile aux efforts de chacun et de poser ainsi les jalons du progrès à venir. »

Et le ministre continuait:

« Bientôt la sphère d'action des expositions internationales a été étendue aux matières pédagogiques, au rapprochement, à la comparaison des méthodes d'enseignement et d'éducation appliquées chez les divers peuples pour élever le niveau moral et intellectuel de leurs jeunes générations. »<sup>13</sup>

f) *Travaux des écoles et des maîtres*

*Le Journal des Instituteurs*, de Paris, soulignait, en 1878, la supériorité de l'Exposition universelle d'alors sur celles qui l'avaient précédée, supériorité qui s'est affirmée par le nombre des exposants, l'étendue des palais mis à leur disposition et les oeuvres scolaires qui y figuraient. L'auteur de cet article rappelle, en effet, que dès 1855, on pouvait observer, au Palais de l'Industrie, quelques spécimens du matériel de l'enseignement élémentaire. Puis, quelques années plus tard, à Londres, en 1862, une classe spéciale fut affectée aux objets de toute sorte intéressant l'instruction populaire: sur 619 exposants, on en compte 80 français qui exposèrent des oeuvres des écoles primaires et des écoles de dessin. En 1867, l'exposition universelle ouvrit ses portes, non seulement à l'enseignement élé-

13. *Journal de l'Instruction publique*, 1878, pp. 73-74.

mentaire et populaire, mais encore à l'enseignement secondaire spécial et aussi à l'enseignement technique.

L'exposition internationale et universelle de 1878 fut beaucoup plus considérable: sous le titre de *Éducation et enseignement*, elle comprit trois classes occupant 20 travées de 5 mètres de largeur chacune sur 12 mètres de longueur consacrées aux divers ordres d'enseignement. De plus, une immense galerie vitrée exposait les travaux graphiques, livres, tableaux, collections diverses ayant trait à l'instruction et à l'éducation.

### g) *Le Québec à l'Exposition scolaire internationale de 1878*

La province de Québec fut donc représentée à cette exposition universelle de Paris en 1878 ainsi que les autres provinces du Canada. Comment y figura-t-elle? Voilà ce que nous essaierons de préciser à l'aide de la documentation que nous avons pu consulter. Et tout d'abord le « catalogue » distribué aux visiteurs et qui précise dans quel esprit le Québec a participé à cette grande manifestation. Voici ce qu'on pouvait lire dans cette brochure:

« L'exposition scolaire de la province de Québec a été, en quelque sorte improvisée, et cela, à dessein, le Surintendant de l'instruction publique ayant voulu exposer non pas les résultats les plus brillants du système d'enseignement qu'il dirige, mais ce système lui-même dans son opération régulière de chaque jour.

« Cette pensée est exprimée en ces termes dans la première lettre circulaire adressée aux autorités locales en vue d'une exposition prochaine:

« La Commission a pensé que le moyen le plus simple et à la fois le plus loyal de parvenir au but qui lui est proposé, c'est d'exposer le fonctionnement même, si je puis dire, de notre système scolaire. Je m'explique. Il y a deux manières de faire une exposition: la première consiste à offrir à l'admiration du public des oeuvres ou des produits exceptionnels; nous ne voulons pas de cette manière. La seconde consiste à faire juger tout un ensemble de travaux, au lieu d'un travail en particulier. C'est cette dernière manière que la Commission croit préférable, ou plutôt la seule convenable, en matière d'instruction publique. Nous ne voulons pas envoyer à Paris des oeuvres choisies et par là prouver qu'il y a dans les écoles des talents rares; nous voulons montrer que notre système est bon dans son ensemble,

depuis l'université jusqu'à la salle d'asile. Pour cela, il faut l'exposer tel qu'il est, tel qu'il fonctionne tous les jours; il faut exposer les travaux des professeurs et les devoirs journaliers des élèves.

« A cette fin la Commission propose d'établir, dans toutes les écoles, dans toutes les maisons de haute éducation, un concours général qui commencerait aussitôt que possible et finirait au plus tard le 15 février prochain.

« Or, il est à remarquer que cette lettre-circulaire est datée du 10 décembre 1877. Les travaux exposés ont donc été recueillis dans l'espace de deux mois et n'ont pas été précédés de travaux préparatoires. La plupart des écoles n'ont envoyé que leur travail de huit ou quinze jours.

« Les hommes spéciaux (sic) qui voudront comparer les divers systèmes représentés à Paris ne manqueront pas de tenir compte de ces conditions particulières dans lesquelles s'est fait l'exposition scolaire de la province de Québec. »<sup>14</sup>

Un journal parisien, *L'Education*, nous donne au sujet de cette grandiose manifestation des précisions intéressantes, particulièrement sur la part que le Canada, et notamment la province de Québec prirent à cet événement. L'auteur de l'article intitulé: « Le Canada à l'Exposition », déplore tout d'abord la maigre exposition de l'Angleterre, puis il passe au Canada en déclarant: « Il y a pour nous ici un double intérêt: tant de souvenirs nous rattachent en effet à cette vieille colonie française qui nous resta si longtemps attachée par tant de liens intimes et par un patriotisme ardent. Le Canada, chacun le sait, a gardé de son passé, notre religion, notre langue, une partie de nos institutions et jusqu'à nos moeurs caractéristiques . . . »

L'auteur de cet article (non signé) fait ensuite ses commentaires sur les travaux exposés au *stand* du Canada, cependant, il est bien évident qu'il glose sur les travaux du Québec puisqu'il mentionne, avec de grands éloges, le commissaire général de cette province, M. Urgel-Eugène Archambault. Voici plutôt quelques extraits de ces commentaires qui gardent encore toute leur saveur:

« Un fait important à noter, c'est que les écoliers canadiens (lire québécois) n'ont qu'un cahier unique pour tous leurs de-

14. Ce texte est cité dans *Le Journal de l'Instruction publique*, 1878, août-septembre, p. 117-118.

voirs. Ceux que nous avons eus sous les yeux sont simplement les tâches que les élèves auraient eues à remplir jour par jour, heure par heure, en temps ordinaire et sans avoir à se préoccuper d'une exposition quelconque. Ces devoirs ont été rédigés cinq ou six semaines seulement avant d'être expédiés à Paris. « Nous trouvons à ce système, nous a dit M. Archambault, le très distingué commissaire canadien (lire québécois), un double avantage: celui de mettre parents, maîtres et inspecteurs, à même de constater facilement et réellement la force ou la faiblesse d'une classe, et celui de débarrasser tout le monde d'une masse de cahiers inutiles.

« Les devoirs d'élèves envoyés par les établissements protestants et catholiques sont généralement soignés, mais souvent empreints d'une naïveté qu'on ne retrouve guère dans les devoirs d'écoliers américains publiés naguère par M. Buisson. Chez les jeunes filles, on rencontre assez communément je ne sais quel vague sentiment de rêverie ou de mélancolie qui étonne et qui parfois manque de simplicité. En revanche, tous ces devoirs d'élèves, quel que soit le sexe de leurs auteurs, ont un grand cachet de vérité et d'honnêteté. Les devoirs, soit anglais, soit français, en nombre à peu près égal, sont scrupuleusement marqués à l'encre rouge lorsque l'écolier a fait des fautes, et à chaque page se révèle la preuve que le maître a laissé ses élèves suivre leur propre inspiration. »<sup>15</sup>

L'auteur de l'article souligne ensuite l'intérêt que les écoliers québécois portent à l'Histoire de France; de même, il note les méthodes utilisées pour l'enseignement de la géographie et de la cartographie. Enfin, l'article se termine par des considérations très générales sur les Ecoles normales du Québec et de l'Ontario: on y affirme que les gouvernements de ces deux provinces « ont rivalisé d'efforts pour les mettre au niveau de ce qu'exige la pédagogie moderne. »

#### IV. LE QUÉBEC À L'HONNEUR À L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS, EN 1878

C'est au Commissaire général du Québec à l'Exposition internationale de Paris que nous demanderons de résumer pour nous

---

15. Cet article est reproduit dans *Le Journal de l'Instruction publique*, 1878, p. 118. On trouvera en appendice de cette étude, la liste complète de toutes les institutions d'enseignement de la province de Québec qui ont participé à l'Exposition.

les principaux résultats de cette participation québécoise à une foire internationale. M. Archambault s'embarqua à Liverpool, le 23 novembre 1878, sur le *Rothnia*, de la ligne Cunard, pour regagner Montréal le 4 décembre. Parmi les documents personnels qu'il a laissés et qui sont conservés à la Société historique de Montréal, nous avons retrouvé le rapport qu'il a présenté sur l'organisation de l'exposition scolaire et sur les récompenses que le Québec s'est méritées à cette occasion.

M. Archambault rappelle d'abord les circonstances qui ont entouré la décision de participer à cette Exposition universelle et le peu de temps à la disposition des maîtres et des responsables. Il signale que les autorités scolaires ont été fières « d'aller montrer à la France que la population de la province de Québec a su marcher dans la voie du progrès malgré les causes nombreuses qui l'ont entravé. J'ajoute, continue-t-il, que c'est ce cachet de sincérité, qui caractérisait tous nos travaux exposés, qui a si favorablement impressionné le jury en notre faveur » . . . Et il souligne quelques lignes plus loin: « Cette exposition improvisée qui devait, au dire de certains prophètes de malheur, nous humilier et nous ridiculiser aux yeux des nations, nous a valu les titres honorifiques et les récompenses dont suit l'énumération:

« Le titre d'Officier de l'instruction publique a été décerné aux Honorables Messieurs:

GEDEON OUIMET, surintendant actuel de l'instruction publique;;

P.-J.-O. CHAUVEAU, ancien surintendant;

JEAN-BAPTISTE MEILLEUR, ancien surintendant.

« Le titre d'Officier d'Académie à M. Urgel-Eugène Archambault, commissaire de l'exposition scolaire de la province de Québec et membre du jury international. . . »

Voici la liste des récompenses obtenues par la province de Québec:

Classe 6 : *Enseignement primaire.*

1. Le gouvernement de la province de Québec, diplôme de première classe équivalant à la médaille d'or.

2. Les Frères des Ecoles chrétiennes, diplôme de première classe conjointement avec les Frères de France et de Belgique.
3. H. Larochelle, médaille d'argent pour un nécessaire scolaire dans lequel se trouvent réunis une série de cartes géographiques, une série de cartes pour l'enseignement de la lecture, le tout parfaitement à l'abri de la poussière, un tableau noir, une armoire.
4. A. N. Montpetit, médaille d'argent pour sa série de livres de lecture.
5. E. Chanteloup, médaille de bronze pour ameublement scolaire.
6. La Chambre des Arts et manufactures, médaille de bronze pour les dessins exécutés par les élèves des écoles sous son contrôle.
7. L'Institut des jeunes aveugles, médaille de bronze pour travaux d'élèves et méthodes.
8. L'Institut des sourds-muets du Côteau Saint-Louis, médaille de bronze pour travaux d'élèves.
9. L'Institution des sourdes-muettes, rue Saint-Denis, médaille de bronze pour travaux d'élèves.
10. C. Baillargé, mention honorable pour son tableau stéréométrique.
11. J.-B. Rolland & Fils, mention honorable comme éditeurs des écoles.
12. L'honorable P.-J.-O. Chauveau, diplôme de première classe, équivalant à la médaille d'or pour son magnifique livre : *L'instruction publique au Canada*.

*Classe 7: Enseignement secondaire*

1. Le gouvernement de la province de Québec, diplôme de première classe équivalant à la médaille d'or pour l'enseignement donné dans nos collèges classiques.
2. L'Ecole Polytechnique de Montréal, médaille d'argent pour travaux d'élèves.<sup>16</sup>
3. C. Baillargé, mention honorable pour son tableau stéréométrique.

*Classe 8: Enseignement supérieur*

1. Le gouvernement de la province de Québec, diplôme de seconde classe équivalant à une médaille d'argent.
2. Université McGill de Montréal, diplôme de seconde classe équivalent à la médaille d'argent.

---

<sup>16</sup> Il nous paraît singulier que l'Ecole Polytechnique soit classée avec les institutions d'enseignement secondaire.

Classe 9: *Impression et librairie*

1. Département de l'Instruction publique de la province de Québec, diplôme de première classe équivalant à la médaille d'or pour sa collection de livres de littérature canadienne et d'enseignement.

Classe 16: *Cartes et appareils de géographie et de cosmographie*

1. P. M. A. Genest, médaille de bronze pour sa carte de la Nouvelle-France.
2. M. Taché, médaille de bronze pour sa carte de la province de Québec.

La province de Québec a donc remporté pour son exposition scolaire à l'Exposition universelle de Paris en 1878, vingt-quatre récompenses, soit:

- 4 distinctions honorifiques (palmes universitaires)
- 5 diplômes de première classe équivalant à la médaille d'or
- 2 diplômes de seconde classe équivalant à la médaille d'argent
- 3 médailles d'argent
- 7 médailles de bronze
- 3 mentions honorables

« En présence d'un résultat si honorable pour notre Province, de conclure M. Archambault, devons-nous nous reposer sur nos lauriers et croire que nous sommes arrivés à l'apogée du perfectionnement? Loin de là; nous devons redoubler d'efforts pour soutenir la bonne réputation dont nous jouissons maintenant aux yeux des nations, qui ont pris part à la grande exposition internationale de 1878, afin que, dans un prochain concours, nous puissions donner la preuve que nous avons marché dans la voie du progrès. Après avoir montré aux Nations étrangères, tout en constatant nous-mêmes, ce que nous sommes, efforçons nous de devenir ce que nous devrions être, en opérant les réformes nécessaires, afin de nous mettre au premier rang des Nations les mieux partagées sous le rapport de l'organisation pédagogique. »<sup>17</sup>

Il importe de souligner ici que la province d'Ontario participa également à l'exposition scolaire de Paris et qu'elle remporta des distinctions remarquables. Parmi les principales, mentionnons celles accordées à MM. Crooks, Egerton Ryerson et Hodgins nom-

17. Archambault, Dr Jules, *Notes biographiques sur Urgel-Eugène Archambault* recueillies par le Dr Jules Archambault. Texte dactylographié, I, pp. 151-156.

més officiers de l'Instruction publique comme le Dr J.-B. Meilleur et MM. Chauveau et Ouimet; de même le Dr May fut créé officier d'Académie, décoration similaire à celle qui fut accordée à Urgel-Eugène Archambault.

La France ne se borna pas à ces distinctions académiques: elle tint également à reconnaître les efforts de ceux qui contribuèrent au succès de l'exposition canadienne à Paris. Un décret inséré dans *L'Officiel*, nomma son promoteur, le sénateur et ministre de l'Agriculture, l'honorable Pantaléon Pelletier, commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur, M. Keefer, président de la Commission canadienne, était créé officier, et MM. Gustave Drolet, May et Selwyn, membres du jury international, chevaliers du même ordre ainsi que M. E. Chanteloup de Montréal, exposant et négociant, « aussi intelligent que distingué », écrira de lui Faucher de Saint-Maurice dans *L'Opinion publique* du 30 janvier 1879.

Enfin, à ces distinctions sont venus se joindre des procédés pleins de délicatesse. Ainsi par l'entremise de M. Perreault, secrétaire de la Commission canadienne de l'Exposition universelle de Paris, M. Louvrier de Layollais, directeur de l'Ecole nationale des Arts décoratifs de France, annonçait au Premier ministre de la province de Québec qu'il mettait à la disposition de notre Conseil des Arts et manufactures toute « une collection de modèles en terre cuite représentant les principaux types d'objets d'ornementation architectonique: rosaces, colonettes, volutes, feuillages, fleurs, fruits, cariatides, bustes, anges, gargouilles, etc. »<sup>18</sup>

Pour souligner tous ces succès, l'élite montréalaise fit une fête splendide aux nouveaux officiers de l'Instruction publique et au nouvel officier d'Académie, le samedi 7 décembre 1878, dans la grande salle de l'Académie du Plateau. Nous empruntons au journal *La Minerve* de larges extraits du compte-rendu de cette manifestation.

La séance fut présidée par l'honorable Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, ayant à ses côtés Urgel-Eugène

---

18. *Journal de l'Instruction publique*, janvier-février 1879, pp. 8-12. Ce journal reproduit un article de Faucher de Saint-Maurice dans *L'Opinion publique*, du 30 janvier 1879, article intitulé « La France et le Canada à l'Exposition universelle ». Le premier ministre était alors l'honorable Henri-Gustave Joly de Lotbinière.



Archambault et l'honorable P.-J.-O. Chauveau. Prenaient également place dans les fauteuils d'honneur, le Rév. Messire Méthot, vice-recteur de l'Université Laval, MM. P.S. Murphy, Ed. Murphy et Jacques Grenier, commissaires d'écoles catholiques de Montréal, le Rév. Messire Sorin, les honorables juges Jetté et Laframboise, M. le chevalier Drolet, M. l'échevin Sévère Rivard, le Rév. Messire Godin, assistant principal de l'École normale Jacques-Cartier, MM. C.-M. Desnoyers, L.-O. Loranger, m.p.p., Georges Desbarats et un grand nombre d'autres citoyens des plus distingués.

Le principal de l'Académie Sainte-Marie, M. A.-N. Lacroix, se fit tout d'abord l'interprète de ses confrères professeurs pour souligner le retour du Surintendant local, M. Urgel-Eugène Archambault, les succès remportés à Paris et sa nomination au poste d'officier d'Académie. Et comme, à cette époque, on aimait les longues soirées, le public put assister à la représentation de *Polyeucte* de Corneille. M. Archambault prononça ensuite une importante allocution que nous croyons nécessaire de reproduire ici parce qu'elle résume et synthétise les résultats de la participation du département de l'Instruction publique à cette Exposition universelle de Paris.

« Permettez-moi de vous remercier bien sincèrement pour la magnifique démonstration et la touchante réception que vous m'avez préparées. Quant aux éloges que vous avez bien voulu m'adresser, je dois reconnaître que la part qui m'en revient est bien faible, puisque je n'ai cherché qu'à remplir mon devoir, et si j'y ai réussi je me croirai amplement récompensé. Vous avez célébré ce soir, tout en me présentant vos adresses de bienvenue, le triomphe de l'Exposition scolaire, et, par conséquent, votre propre triomphe; car, sans vos efforts, nous n'aurions pas pu préparer ni réunir les devoirs des élèves, ni par conséquent montrer nos écoles telles qu'elles fonctionnent. Le cachet de sincérité qui caractérisait le travail journalier de vos élèves a été parfaitement apprécié par le jury.

« Avant d'organiser notre exposition scolaire, des circulaires furent adressés à nos diverses maisons d'éducation demandant leur concours. En réponse à cette invitation, un grand nombre crurent devoir s'abstenir, alléguant comme prétexte qu'il était trop tard. Avec une semblable réponse, on se tire de bien des embarras. Un plus grand nombre heureusement, répondirent avec la meilleure volonté possible. Les travaux soumis furent ensuite soigneusement examinés par la commission nommée à cet effet, et le résultat de ses labeurs fut de réunir un nombre

suffisant de devoirs assez bien préparés pour constituer une exposition scolaire. Remarquons toutefois que s'il n'y avait pas eu autant d'abstentions, les résultats eussent été plus complets encore. Néanmoins, la date avancée à laquelle nous avons organisé notre exposition scolaire et les brillants succès que nous avons remportés, démontrent que notre système d'instruction vaut encore mieux que ce que nous avons présenté.

« Lorsque je partis pour vous représenter à Paris, quelques personnes ont pu comprendre que j'entreprenais une promenade, un voyage d'agrément. Je compris, moi, que j'acceptais une mission très sérieuse, et je me suis efforcé de la remplir le mieux possible. En arrivant à Paris, où tout m'était inconnu, j'éprouvai d'abord quelque difficulté à organiser mon département. L'heureuse rencontre de monsieur le chevalier Gustave Drolet, membre de la Commission canadienne de l'Exposition, de M. Sévère Rivard, qui, bien qu'il ne fut pas de la Commission canadienne, fit tout en son pouvoir pour faire connaître et faire valoir notre exposition, et de monsieur Paul de Cazes, qui par son influence et par ses écrits a si puissamment contribué à faire connaître la province de Québec, me fut du plus grand secours, et je saisis avec empressement la présente occasion de leur offrir publiquement mes remerciements pour les précieux services qu'ils m'ont rendus. Lorsque le département de l'exposition scolaire fut organisé, j'eus l'honneur d'être nommé membre du jury international: en cette qualité, je me trouvais dans la possibilité de mieux surveiller nos propres intérêts.

« Récapitulons maintenant les succès que nous avons remportés à Paris (M. Archambault donne ici la liste des médailles obtenues et dont nous avons fait état plus haut). Et il continua:

« J'ai maintenant à vous présenter ce que j'appelle « le bouquet » des succès de notre exposition scolaire: c'est un titre honorifique décerné aux trois hommes éminents qui se sont succédés à la surintendance de l'Instruction publique dans la province de Québec depuis 1842. J'ai l'honneur d'être chargé de présenter à ces trois messieurs la plus haute distinction dont monsieur le ministre de l'Instruction publique en France puisse disposer, — les palmes académiques en or et avec le titre d'officier de l'Instruction publique, — au vénérable Dr Jean-Baptiste Meilleur, dont nous pleurons tous en ce moment la perte regrettable<sup>19</sup>; mais les enfants hériteront de la gloire de leur père, gloire qu'il s'est faite par la part active qu'il prit dans l'organisation de l'Instruction publique, et à la rédaction de notre excellente loi d'éducation qui rend si parfaite justice à toutes les dénominations reli-

19. Le Dr Jean-Baptiste Meilleur mourut le 6 décembre 1878, à l'âge de 82 ans.

gieuses. A l'honorable M. Chauveau, pour la part active qu'il a prise à la direction de l'instruction publique depuis vingt ans, pour ses précieux travaux littéraires, pour son magnifique ouvrage sur « L'Instruction publique au Canada » et la fondation du *Journal de l'Instruction publique* et en particulier pour l'établissement des Ecoles normales, pépinières où l'on peut cueillir les bons instituteurs qui font les bonnes écoles. Je ferai remarquer à l'honorable M. Chauveau la circonstance particulière dans laquelle je me trouve. J'ai eu l'avantage d'être un des premiers élèves entrés à l'Ecole normale qu'il a fondée, et la coïncidence est assez remarquable qu'un des élèves de cette école ait eu l'honneur de lui apporter les titres décernés à son mérite. A l'honorable Gédéon Ouimet, pour la part active qu'il a prise à l'avancement de ces mêmes Ecoles normales, pour avoir si largement contribué à l'organisation de l'exposition scolaire, et pour la fondation de l'Ecole Polytechnique de Montréal, institution dont le cours d'étude a été hautement apprécié en France. Si j'ai moi-même reçu les palmes académiques, je ne dois cet honneur qu'à ma charge de membre du jury. Les palmes qui décorent les nobles poitrines de MM. Chauveau et Ouimet sont d'or — les miennes d'argent. La différence est énorme; toutefois, je voudrais qu'il n'y eut que cette seule différence entre le mérite de ces messieurs et le mien.

« Avec les palmes académiques, acceptez, honorables MM. Chauveau et Ouimet, le diplôme qui vous confère le titre d'Officier de l'instruction publique. »

Ces propos suscitèrent un enthousiasme extraordinaire et des applaudissements unanimes. M. Chauveau prit d'abord la parole pour féliciter M. Archambault de ses succès. Nous voudrions retenir ici les paroles émues qu'il eut à l'intention du Dr Jean-Baptiste Meilleur, décédé la veille de cette fête: « Il n'y a pas de plaisir en ce monde qui soit durable, ou, comme on le dit, pas de médaille sans revers. Entre la gaité de cette fête charmante et l'affligeante nouvelle qui s'est répandue aujourd'hui en cette ville, il y a un bien triste contraste. Il y avait dans la grande ville de Rome, dont nous avons vu ce soir quelques scènes si admirablement représentées (Polyeucte), des courriers qui dans leur course au milieu des jeux du cirque, se passaient des flambeaux. Eh! bien, un de ces champions, après avoir longtemps et noblement porté le flambeau de l'éducation, vient de succomber. C'est le vénérable Dr Meilleur, dont la mémoire est chère à tous les Canadiens français. » La soirée se termina par une brève allocution de l'honorable Gédéon

Ouimet, surintendant de l'Instruction publique et président de cette fête. Il félicita à son tour Urgel-Eugène Archambault et rappela leur travail conjugué pour assurer le succès de l'exposition scolaire à Paris : « Nous nous sommes efforcés de montrer à cette France qui nous connaît si peu et que nous aimons tant... que l'instruction est largement répandue dans la province de Québec, et que nous ne sommes pas précisément des Iroquois. » La fête se termina par le « God save the Queen » souligne *La Minerve*.<sup>20</sup>

## V. DERNIERS ÉCHOS

Urgel-Eugène Archambault, surintendant local de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, fut incontestablement le principal artisan des succès remportés par le département de l'Instruction publique de la province de Québec à l'Exposition internationale de Paris en 1878. Grâce à l'appui entier du surintendant Gédéon Ouimet, il réussit à convaincre un nombre imposant d'institutions d'enseignement de participer à cette exposition scolaire qui fit quelque sensation à Paris comme nous l'indique un article paru dans le journal *Le Français* le 30 décembre 1878 et reproduit par *La Minerve* de Montréal, le 17 janvier 1879: « Si loin que soit déjà l'Exposition universelle, on se souvient peut-être que, dans la section du Champ-de-Mars, s'étaient les envois de la Confédération canadienne. Au milieu de cette représentation de l'industrie et de la science dans l'Amérique anglaise, rien, pour nous Français, n'a égalé en intérêt l'exposition du département de l'Instruction publique dans la province de Québec. Avec quelle curiosité émue nous avons alors étudié les divers procédés employés pour distribuer, en français, l'enseignement dans tous les rangs d'une population qui dépasse déjà un million d'âmes! Pour tous, en effet, là-bas, la langue est la même, depuis l'humble élève des frères jusqu'au lettré de l'université Laval, — et si la plupart des Franco-Canadiens possèdent deux langues, ils n'en cultivent qu'une: celle de leurs aïeux. La France et l'Europe ont eu sous les yeux des spécimens du résultat des études dans tous les établissements scolaires de cette vaste province: collèges classiques, collèges commerciaux et industriels, écoles des Frères de la Doctrine chrétien-

20. *Le Journal de l'Instruction publique*, décembre 1878, pp. 180-184, reproduit le compte-rendu de cette fête publié par *La Minerve*, le 12 décembre 1878.

ne, couvents de religieuses, académies et écoles laïques, écoles spéciales, école polytechnique de Montréal, etc. . . .

Un mois plus tard, le même journal, *La Minerve*, revenait à la charge pour souligner les mérites et le travail de M. Archambault, en reproduisant cette fois un article de *L'Éducation*, journal des Ecoles primaires de Paris:

« Nos lecteurs seront heureux d'apprendre par l'organe d'un journal français, écrit *La Minerve*, que M. Archambault a défendu courageusement, à l'Exposition universelle, notre système religieux, à l'encontre du système d'enseignement sans Dieu qu'on veut faire prévaloir en France.

« Il fallait du courage à M. Archambault pour prendre une telle attitude en ce moment. Nous ne nous faisons pas une idée, nous, Canadiens, de la rage avec laquelle on attaque, depuis quelque temps en France, l'enseignement des « congréganistes ». Chaque courrier de France nous apporte la nouvelle que les frères et les soeurs ont été chassés de telle ou telle commune pour faire place à des instituteurs libres penseurs, chargés, eux, par la secte, de substituer leur influence à celle du curé. Il ne s'agit de rien moins que de décatholiciser la France. Il va sans dire que les membres du jury français étaient de grands admirateurs du plan imaginé par les amis de l'homme dont l'un qui s'écriait dans son discours à Romans: « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. » Il fallait du courage et de solides convictions pour affronter ces rénovateurs de l'enseignement et les contredire; il fallait avoir une absence complète de respect humain pour accepter l'épithète de clérical, épithète malsonnante que bien des soi-disants catholiques français ne veulent point porter. L'attitude ferme de M. Archambault a puissamment contribué à faire obtenir justice aux congréganistes, aux frères et aux soeurs, à l'Exposition universelle.

« Les catholiques du Canada devront savoir gré à M. Archambault d'avoir soutenu la cause de leurs frères dans cette circonstance. Singulier spectacle de voir un enfant de la Nouvelle-France, défendant la vérité, devant les fils de ceux qui ont planté l'arbre de la foi catholique ici; fils plus rebelles à la vérité que les sauvages convertis par leur ancêtres. »

Puis, le journal parisien rappelle les succès de l'Exposition universelle et les nombreuses récompenses remportées par la province de Québec. L'auteur de l'article dit ensuite sa tristesse de voir repartir pour le Canada le Commissaire général, représentant le Québec, avec qui il s'était lié d'une profonde amitié; et il profite

de l'occasion pour souligner encore une fois l'attitude ferme d'Urgel-Eugène Archambault: « Peu d'hommes, écrit-il, auraient pu, mieux que M. Archambault, soutenir l'honneur de la nationalité canadienne au sein du jury scolaire où l'éducation sans Dieu comptait plus d'un apôtre. Sans rechercher l'occasion, mais sans s'y dérober lorsqu'elle lui fut offerte, il fit comprendre simplement, virilement à ses auditeurs que, « si les Canadiens ont conservé la pureté de leurs moeurs primitives, les bienfaits de la civilisation et de l'instruction répandue à flots, c'est par-dessus tout à la religion qu'ils les doivent, au dévouement de leurs prêtres, de leurs missionnaires, de leurs congrégations enseignantes. Ce n'était que raison, ajouta-t-il, car c'est la seule base solide de tout ordre moral et politique. » « Je ne sais si cette leçon fut goûtée par plus d'un juré français, qui trouva peut-être M. Archambault bien clérical, mais je puis affirmer que ces paroles provoquèrent la chaude approbation de plusieurs représentants étrangers. »<sup>21</sup>

Nous terminerons sur cette note le rappel de la participation du Québec à l'exposition internationale de Paris en 1878. Tous ceux qui sont bien au fait de l'évolution sociologique et religieuse de la France et du Québec durant le dernier quart du XIXe siècle comprendront facilement les risques que comportait l'entreprise du département de l'Instruction publique de la province de Québec à Paris: en effet, montrer aux éducateurs français en pleine phase de laïcisation les résultats d'un système scolaire dirigé surtout par le clergé et les congrégations enseignantes représentait tout un défi. M. Archambault releva ce défi en expliquant franchement mais énergiquement les bases du système d'enseignement issu des lois scolaires de 1846, 1856 et surtout de celle de 1875. Ce système répondait sans doute aux besoins de la société québécoise en 1875. En dépit de ce courage et de cette fermeté, MM. Archambault, Chauveau et Ouimet n'échapperont pas aux critiques des ultramontains, en particulier de Jules-Paul Tardivel qui dénoncera dans son journal *La Vérité* les récipiendaires des « décorations suspectes » parce qu'elles étaient offertes par les ennemis les plus acharnés de l'Eglise, en France. D'ailleurs, à en croire Tardivel, tout le système d'éducation du Québec était d'inspiration maçonnique (avec

21. *La Minerve*, 20 février 1879, article intitulé « Conviction et courage. »

tous les évêques membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique!): rien que cela! Il faudra bien en reparler un jour . . .



## A P P E N D I C E

Liste des institutions d'enseignement qui ont participé à l'Exposition universelle de Paris en 1878.

- I. **SEMINAIRES:** Saint-Hyacinthe, Sainte-Thérèse-de-Blainville, Chicoutimi.
- II. **COLLEGES:** L'Assomption, Bourget, Lévis, Sherbrooke, Sacré-Coeur de Sorel, Saint-Laurent, Saint-Césaire, Sainte-Marie, Saint-Joseph de Chambly, Longueuil, Lachine, L'Islet.  
(N.B. On remarquera que cette liste de « Collèges » n'est pas très claire: quelques-uns des Collèges mentionnés sont des Collèges classiques, tels L'Assomption, Sainte-Marie — s'il s'agit du Collège Sainte-Marie de Montréal . . . mais ce pourrait être aussi bien Sainte-Marie-de-Monnoir ou Sainte-Marie-de-Beauce!; quelques autres sont incontestablement des Collèges commerciaux, tels ceux de Saint-Césaire, de L'Islet, de Lachine, etc.
- III. **ACADEMIES:** L'Académie commerciale de Québec et les écoles de Saint-Roch, Saint-Patrice et Saint-Sauveur placées sous le contrôle des Frères de la doctrine chrétienne; les Académies de Montmagny, Yamachiche, Saint-Jean, Beauharnois, Bishop's Academy, Académie commerciale du Plateau, Académie de Madame Marchand de Montréal; Académie de Sherbrooke, Huntingdon, Barnston, Bedford, Saint-Jean-Baptiste d'Hochelaga, Salaberry, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Notre-Dame de Lévis, Laprairie.
- IV. **ECOLEES:** Saint-Jean de Québec, Sainte-Ursule, Saint-Henri, d'Hochelaga, Saint-Laurent, Saint-Jacques, Saint-Joseph de Montréal, Sainte-Brigitte, Sainte-Anne de Montréal, Saint-Patrice; école modèle de Saint-Jacques, école de l'orphelinat Saint-Alexis, Missisquoi, Saint-Vallier, Maria, Saint-Hubert, Sainte-Scholastique, Lachine, Rivière-

Ouelle, Saint-Denis, Saint-Pascal, Saint-Joseph de Lévis, Sainte-Agathe, Sainte-Julie, Sainte-Anastasie, Sainte-Famille de Montmorency, Chelsea, Portage-du-Fort, Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils, Saint-Jean-Baptiste de l'Île-Verte, Beloeil, Batiscan, Maria, New-Richmond, Cox, Gaspé, Port-Daniel, Hope, Saint-Augustin des Deux-Montagnes, Saint-Eustache (No 2), Hochelaga, Rivière-Ouelle (No 5), Rivière-Ouelle (No 6), Sainte-Anne-de-la-Pocatière (No 5), Saint-Denis de Kamouraska, Saint-Paschal, Saint-Constant, Laprairie (No 7), Laprairie (No 8), L'Assomption, L'Épiphanie, Saint-Paul-l'Érmitte, Saint-Roch-de-l'Achigan, Sainte-Julienne, Bristol, Clarendon, Saint-Janvier, Saint-Sauveur de Terrebonne, Saint-Hyppolite, Sainte-Thérèse, Sainte-Julie de Mégantic, Sainte-Pétronille, Saint-Joseph des Deux-Montagnes (No 2), Newport, Charlesbourg, Vaudreuil.

La salle d'asile de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal.

V. **COUVENTS:** Côteau, Longue-Pointe, Saint-Louis, Saint-Vincent-de-Paul de l'Île-Jésus, Saint-Paul de Joliette, de la Charité de Québec, des soeurs de la Charité de Carleton, des soeurs du Bon-Pasteur de Québec, Château-Richer, Saint-Sylvestre de Lotbinière, de Notre-Dame des Laurentides, Lotbinière, Champlain, Chicoutimi, Fraserville, Soeurs de Sainte-Croix, Notre-Dame-des-Anges, de Saint-Laurent; externat de Montréal, Saint-Martin de Laval, Saint-Liguori de Montcalm, Sainte-Rose de Laval, Jésus-Marie de Sillery, Jésus-Marie de Lévis.

VI. **INSTITUTIONS CATHOLIQUES:** Sourds-Muets de Mile-End, sourdes et muettes de Montréal, jeunes aveugles de Montréal.

VII. **ÉCOLES** de dessin sous le contrôle de la Chambre des arts et manufactures.

VIII. **ÉCOLE** normale Jacques-Cartier de Montréal.

IX. **ÉCOLE** sous le contrôle des commissaires catholiques de la cité de Montréal.

X. **ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTREAL.**<sup>1</sup>

---

1. *Le Journal de l'Instruction publique*, 1879, pp. 9-10.